



Ordonnance de télécom CRTC 2008-103

Ottawa, le 14 avril 2008

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	157 157A	le 23 janvier 2008 le 7 mars 2008
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	167	le 12 mars 2008
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	286	le 28 février 2008
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	287	le 3 mars 2008
Bell Canada	7100 7100A	le 23 janvier 2008 le 7 mars 2008
Bell Canada	7113	le 12 mars 2008
Saskatchewan Telecommunications	164	le 7 mars 2008
Téléphone Milot inc.	36	le 10 mars 2008
Société TELUS Communications	291	le 7 mars 2008
Société TELUS Communications	4296 (TCBC)	le 6 mars 2008

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>